



Officiels Contrôle des licences

Thématique : Formation et Emploi

Destinataires : Ligue et Comités

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Echéance de réponse :

Les règlements sportifs généraux prévoient la vérification des licences. A été ajoutée la possibilité d'une présentation de la licence sur support numérique.

Vous trouverez ci-dessous l'article des règlements sportifs généraux :

2.2 Vérification des licences

En cas d'absence de licence, le joueur et/ou l'entraîneur doit présenter une pièce d'identité pour pouvoir participer à la rencontre. Pièces d'identité admises : carte d'identité nationale, permis de conduire, carte de scolarité, carte professionnelle, passeport, carte de séjour.

Les licences et justificatifs d'identité pourront être présentés sur support numérique, sous réserve que la photographie et les informations soient correctement lisibles et identifiables pour les arbitres.

Plusieurs officiels ont interrogé la fédération pour l'application de ce point de règlement :

- « *Les licences et justificatifs d'identité pourront être présentés sur support numérique, sous réserve que la photographie et les informations soient correctement lisibles et identifiables pour les arbitres* ».
 - Par extension, les photocopies de licences et de pièces d'identité seront également acceptées sous réserve que la photographie et les informations soient de la même façon correctement lisibles et identifiables pour les arbitres.
 - Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de renseigner la mention Licence Non Présentée dans la case réservée au numéro de licence.
- Fournir une licence sans photo, ou un duplicata de licence, implique de devoir montrer une pièce d'identité avec photo, ou sa copie numérique ou sa photocopie, pour pouvoir jouer.
- En l'absence de licence ou de duplicata le joueur peut jouer sous réserve de montrer une pièce d'identité avec photo, sa copie numérique ou sa photocopie. De plus la mention LNP (Licence Non Présentée) devra être inscrite dans la case réservée au numéro de licence et l'information sera reportée au verso de la feuille de marque par l'arbitre).

Il est rappelé que ces vérifications ont pour objet d'assurer que les personnes participant aux rencontres sont effectivement bien licenciées et répondent aux conditions de qualification, notamment en matière de certificat médical.

Contact : Bruno VAUTHIER

Tél. :

E-mail : cfo@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bruno VAUTHIER Responsable du service de la formation des officiels	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2018-09-24 2-OFFICIELS-CFO- Licences.docx	